

Zeitschrift: Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione

Band: 63/1977-64/1978 (1978)

Artikel: Décisions à prendre et conditions à respecter dans l'élaboration d'un plan d'études

Autor: Strittmatter, Anton

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1376>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

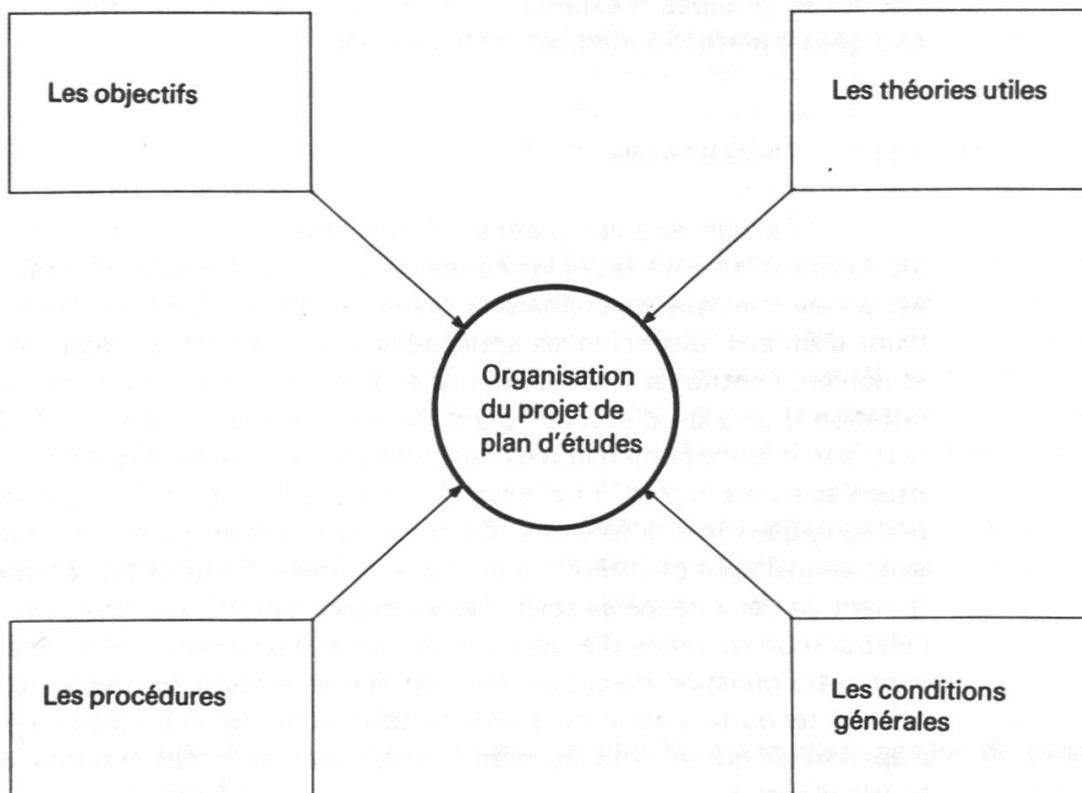
Download PDF: 23.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous avons dit plus haut qu'à chacune des cinq phases correspond un découpage temporel propre. Cela ne doit pas être compris dans un sens restrictif, comme si on ne se livrait à la planification qu'au début d'un projet ou comme si une expérimentation ne pouvait intervenir qu'après l'achèvement du plan d'études. Les cinq phases sont bien plutôt à concevoir comme des centres de gravité en rapport avec l'ensemble des tâches qui découlent d'un projet de plan d'études. Il se produit nécessairement des *chevauchements*, ce qui signifie que chacune des activités mentionnées à propos des cinq phases peut intervenir à n'importe quelle étape de la réalisation du projet de plan d'études. Dans le cas où la réalisation du projet ne peut pas être confiée à des professionnels, il apparaît toutefois plus judicieux de s'en tenir à une structuration des travaux en cinq phases distinctes plutôt que de perdre le contrôle des tâches à accomplir à la suite d'un mélange trop complexe des activités.

2. Décisions à prendre et conditions à respecter dans l'élaboration d'un plan d'études

Si l'on compare différents projets de plans d'études et qu'on se demande d'où proviennent les différences, et ce qui détermine les particularités d'un projet, on en arrive à distinguer quatre groupes de facteurs d'influence.



Nous allons fournir une brève analyse des différents facteurs d'influence, à la suite de quoi nous dresserons une liste détaillée de questions et de points de vues relatifs à ces quatre domaines. La liste est conçue comme instrument de travail pratique à l'usage des responsables de projets de plans d'études. Le lecteur pressé peut se passer de la parcourir en détail.

2.1. *Les objectifs du projet*

A première vue, il peut paraître futile de se demander quels sont les objectifs d'un plan d'études: en effet, ils consistent simplement à élaborer un plan d'études! Pourtant cet objectif doit être précisé et surtout complété par d'autres objectifs, en particulier si le projet fait partie d'une réforme scolaire plus globale. Il est indispensable de savoir quelle sorte de plan d'études doit voir le jour (cf. chapitre 3). Quels contenus et quels objectifs éducatifs généraux doit-il couvrir? Quelles fonctions est-il appelé à remplir? Quelle structure doit-il recevoir? Considérant d'une part qu'un plan d'études se propose de modifier l'enseignement, et considérant d'autre part qu'une modification durable de l'enseignement ne peut intervenir que si tous les facteurs d'influence (plan d'études, matériel d'enseignement, attitudes et aptitudes des enseignants, mécanismes de sélection, structures scolaires, etc.) concourent à ce but, force est d'admettre la nécessité d'accorder un certain intérêt à d'autres domaines touchés par la réforme scolaire. L'élaboration de plans d'études devient dès lors une *condition préalable nécessaire à la réalisation d'autres objectifs visés par la réforme scolaire*, voire même *un instrument didactique pour opérer le changement dans l'école* (par exemple la formation professionnelle des enseignants au travers de leur participation à des commissions de plans d'études). Il est important de bien clarifier de tels objectifs dans la planification et d'en tirer les conséquences pour l'organisation du projet. Si, par exemple, le projet de plan d'études doit contribuer au perfectionnement professionnel du corps enseignant, son élaboration ne saurait être confiée à des groupes d'experts et nécessite ainsi la collaboration d'organismes chargés de perfectionnement professionnel.

2.2. *Théories utiles*

Il s'agit, en s'appuyant sur l'état actuel des connaissances, de recenser les théories, les modèles et les concepts utiles. La question générale qui se pose est la suivante: quelles connaissances empruntées à la recherche en matière de plans d'études, aux sciences appliquées, aux sciences de l'éducation, peuvent et doivent contribuer à la solution de problèmes qui se posent au cours de l'élaboration d'un plan d'études? Etant donné que tous les plans d'études contiennent des informations relatives aux contenus et aux modes d'apprentissage en usage dans les écoles, il est possible de recourir à des théories scientifiques et pédagogiques très différentes. Ce qu'un observateur extérieur peut considérer avec amusement ou intérêt comme une querelle d'érudits ou comme un affrontement de deux «écoles» scientifiques ou philosophiques opposées, revêt dans l'élaboration de plans d'études l'importance d'un choix inéluctable. Trop souvent cette question n'est pas discutée ni même abordée, parce qu'on accorde crédit à tel ou tel auteur ou à telle ou telle commission de plans d'études, sans s'apercevoir qu'on opte du même coup pour certaines théories et qu'on en écarte d'autres.

2.3. *Les procédures*

Lors de la planification et de l'organisation d'un projet de plan d'études on peut résoudre les problèmes de procédure au fur et à mesure qu'ils surgissent. Mais on sait bien que la façon dont le projet est organisé influence directe-

ment le résultat du projet, le contenu et la forme du plan d'études; il est donc recommandé de fixer au départ selon quels *principes généraux* on va résoudre les problèmes particuliers. Un projet de plans d'études ayant une forme d'organisation sociale, il faut se donner des règles du jeu, qui pourront être l'objet d'une large discussion, d'une décision des autorités scolaires et d'un contrôle scientifique de la manière dont elles ont été établies. L'existence de tels principes de procédure facilite également la tâche des responsables du projet, dans la mesure où, pour toute nouvelle décision à prendre en cours de réalisation du projet, il ne sera plus nécessaire de susciter une discussion fondamentale ou de recourir aux autorités scolaires, puisqu'on se contentera d'appliquer les principes généraux de procédure.

2.4. *Conditions générales*

La manière dont un projet de plan d'études peut se réaliser dépend en bonne partie des conditions générales qui l'entourent. Quelle que soit l'importance que l'on veuille bien accorder à ces conditions générales, il est primordial de les analyser avec le plus grand soin et de mettre en lumière des conséquences qui en découlent pour l'organisation du projet. Si de nombreux projets de plans d'études ont échoué dans le passé, en dépit d'objectifs précis, de solides théories et de bonnes procédures, c'est dans la plupart des cas à mettre au compte d'une analyse insuffisante des conditions générales dans lesquelles se déroulent ces projets.

On aura sans doute mieux compris maintenant pourquoi la question «comment établit-on un plan d'études?» ne peut guère recevoir de réponse univoque et concrète. Le schéma de déroulement et d'organisation se dresse sur un fond qui englobe les objectifs, les théories, les procédures ainsi que les conditions particulières qui entourent le projet. Il en découle que les conseils que l'on pourrait être amené à prodiguer à quelqu'un qui aimerait élaborer un plan d'études, doivent toujours être liés à une situation particulière. Même la recherche en matière de curriculum ne peut qu'indiquer les conséquences de telle ou telle décision prise dans une situation précise, elle ne peut pas édicter de règles générales et concrètes pour la réalisation de projets de plans d'études. Si, dans ce document, nous fournissons malgré tout des recommandations concrètes pour l'élaboration de plans d'études au niveau cantonal et intercantonal, il faut les considérer comme de simples estimations de notre part, ou comme des hypothèses au sujet de conditions générales comparables qui existent dans les cantons, ou qui devraient y être créées. Il est évident que cela n'est possible que dans une faible mesure au niveau de la collaboration intercantonale.

3. **Questions à résoudre pour la planification d'un projet de plan d'études**

La liste suivante de questions à résoudre et de conditions à remplir dans le cadre de projets de plans d'études ne sert pas seulement à illustrer ce que nous venons de dire à propos des quatre groupes de facteurs d'influence; mais elle prétend mettre en évidence des objets de négociation potentiels pour la poursuite de la discussion au niveau cantonal. Néanmoins, comme nous